

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 26 Septembre 2023  
19 heures 00**



GF/EB

N° 003045

Direction des affaires  
culturelles -  
Médiathèque -  
Convention de  
partenariat entre  
l'Agence régionale du  
Livres PACA et la ville  
d'Apt, portant sur une  
prestation de  
catalogage des  
imprimés anciens de  
la médiathèque

Affiché le :

**Le Mardi 26 Septembre 2023 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la médiathèque de la ville d'Apt conserve un fonds patrimonial composé de périodiques et livres anciens, incunables et manuscrits.

Le contrôle scientifique et technique de l'État s'applique aux fonds patrimoniaux des bibliothèques. Ainsi, l'Agence régionale du livre (ARL) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) accompagnent la commune dans la gestion de ces fonds spécifiques, notamment les aspects techniques et financiers.

Une étude du fonds comprenant un diagnostic sanitaire a été confiée à un prestataire spécialisé en 2020 et a obtenu le soutien financier de la DRAC.

Suite aux préconisations de l'étude, des actions de conservation ont été menées en 2021, soutenues encore par la DRAC.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le Ministère de la Culture souhaite d'ici 2025 l'aboutissement du catalogage des fonds patrimoniaux conservés dans les bibliothèques territoriales, et le versement des notices au Catalogue collectif de France.

Madame le Maire rappelle, qu'en 2022, un projet innovant, porté par l'ArL et soutenu financièrement par le Ministère de la Culture, a été mis en œuvre : une formation-action par une chargée de catalogage, impliquant des sessions de formation et un partage du signalement entre la chargée de catalogage et les bibliothécaires d'Apt.

Cette organisation a permis de cataloguer environ 1500 volumes. Cependant, en cours de projet, 76 recueils de pièces ont été identifiés, qui ont nécessité un temps plus long, et l'ensemble des ouvrages n'a pu être catalogué.

Afin de consolider le travail de l'équipe d'Apt, une prestation complémentaire a été soumise lors de l'appel à projet national Patrimoine écrit 2023-2024 pour le catalogage des 312 volumes restants.

La durée de la prestation livre en main par un chargé de catalogage est estimée à 10 jours et sera encadrée par convention.

Le coût global est estimé à 5 390 euros TTC. La Collectivité devra s'acquitter auprès de l'ArL de la somme de 1 700 euros TTC sur présentation d'une facture par l'ArL. Ce versement doit intervenir au plus tard à la fin de l'opération, soit le 30/06/2024.

**CONSIDERANT** la proposition de l'ARL de déposer au nom de la ville d'Apt un dossier de réponse à l'Appel à projet patrimoine écrit du Ministère de la Culture,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la signature de la convention de partenariat auprès de l'Agence régionale du Livre PACA,

**DIT** que la dépense de 1700 euros TTC sera financée par les crédits de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2023, avec report possible sur 2024,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette demande.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Yannick BONNET



**LE MAIRE**  
Véronique ARNAUD-DELOY